

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

ORDONNANCES ÉLABORATION DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT - (N° 91)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

M. Zulesi, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et, à la fin, le mot : « montant » est remplacé par le mot : « seuil » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.